

ÉCOLE DE MUSIQUE DE VILLARS-LES-DOBES

Règlement Intérieur 2026-2027

Inscription et adhésion

- L'inscription à l'école de musique implique l'adhésion à l'association, d'un montant de 35€ et l'acceptation du présent règlement
- L'adhésion annuelle est obligatoire et non remboursable
- L'inscription devient définitive après réception du dossier complet, du paiement, et de l'acceptation des conditions du présent règlement

Organisation des cours

- Les cours ont lieu du 14 septembre 2026 au 26 juin 2027, hors vacances scolaires
- Cette période comprend : les cours individuels, les cours de formation musicale, les cours collectifs, la préparation aux examens départementaux, les auditions et toutes répétitions supplémentaires jugées nécessaire par le professeur, le concert des ateliers, la fête de la musique et la porte ouverte
- Il n'y aura pas de cours dispensés les jours fériés suivants :
 - Mercredi 11 Novembre 2026
 - Samedi 1er Mai 2027
 - Jeudi 6 Mai 2027
 - Lundi 17 Mai 2027
- L'élève s'engage à assister à l'ensemble de ses cours. Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant et de la directrice par le responsable de l'élève
- Les vacances débutent le samedi après les cours
- En cas d'absence de l'élève, le cours ne pourra pas être remplacé par l'enseignant
- En cas d'absence du professeur d'instrument, sans arrêt de travail, un remplacement par un autre professeur ou un rattrapage sera proposé aux familles
- En cas d'absence du professeur d'instrument, avec arrêt de travail, aucun remplacement ne sera proposé sauf si cela se prolonge au-delà de 15 jours

Tarifs et paiements

- Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration en fin de saison précédente
- Le paiement peut être effectué en une ou plusieurs fois selon les modalités proposées par l'école :
 - par virement en 10 fois sans frais (un RIB vous sera communiqué au plus vite) de octobre 2026 à juillet 2027
 - en espèce (un seul règlement)
 - par chèques ANCV
 - par chèque
- Toute année commencée est dûe dans son intégralité

- En cas de désistement en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas exceptionnel (maladie longue durée, déménagement)

Engagement et travail personnel

- L'élève s'engage à fournir un travail régulier, indispensable à sa progression
- La participation à des projets collectifs (concerts, auditions, ensembles de classe) fait partie intégrante du parcours pédagogique
- Le prêt d'instrument n'est actuellement pas possible au sein de l'école de musique. Nous travaillons sur le sujet pour proposer des offres intéressantes. En attendant, merci de vous rapprocher du professeur de votre enfant, qui vous indiquera le magasin ou le luthier avec lequel il travaille

Discipline et comportement

- Une attitude respectueuse envers les enseignants, les autres élèves et les locaux est exigée
- L'élève est tenu de respecter les horaires, les lieux de cours et le matériel mis à sa disposition
- L'école se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout élève dont le comportement nuirait au bon fonctionnement des cours

Droit à l'image

- L'école est amenée à prendre des photos ou vidéos lors d'événements (auditions, concert des ateliers, st patrick...) à des fins de communication (site web ou presse locale)
- Les parents peuvent refuser ce droit à l'image en le signalant explicitement lors de l'inscription et en cochant la case en bas du document

Assurance et responsabilité

- Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux en dehors des heures de cours, dans l'enceinte de l'école de musique
- Les élèves sont sous la responsabilité du professeur à compter de son entrée dans la salle de cours
- Les parents ou représentants légaux des élèves doivent s'assurer de la présence du professeur en accompagnant les plus jeunes jusqu'à leur entrée dans la salle
- Il appartient aux familles de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les activités extra-scolaires

Communication

- Les informations importantes sont diffusées par email et/ou par affichage dans les locaux et un groupe Whatsapp
- Les familles s'engagent à consulter régulièrement les canaux de communication de l'école

Calendrier des manifestations saison 26/27

(sous réserve de modification suite à la mise en place du calendrier des fêtes de la commune en octobre)

→ Merci de noter les dates importantes de la saison

- du 16 au 18 Octobre 26 : Festi'Villars
- début décembre : Villars s'illumine - chants de noel classe de FM
- 19 Décembre 27 : Audition de Noel
- 13 Février 27 : Audition des familles
- 20 Mars 27 : St Patrick
- 10 Avril ou 22 mai 27 : Concert des Ateliers
- juin : auditions EHPAD, médiathèque, ...
- 18 Juin 27 : Fête de la musique
- 26 Juin 27 : Portes Ouvertes

Le Conseil d'Administration

Acceptation du règlement intérieur

Je soussigné(e) _____

représentant légal de l'élève _____

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École de musique de Villars-les-Dombes pour l'année scolaire 2026-2027 et en accepter toutes les conditions.

Signature du représentant légal

Signature de l'élève

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) _____

représentant légal de l'élève _____

demeurant _____

autorise / refuse que l'école de musique de Villars les Dombes prenne en photo ou filme mon enfant lors de ses manifestations. Ces images pouvant être utilisées de le cadre des activités de la structure (stages, site internet, cours, ateliers, spectacle, article de presse ...)

Signature du représentant légal

Signature de l'élève